



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-et-Marne



COMITÉ d'HYGIÈNE, de SÉCURITÉ  
et des  
CONDITIONS de TRAVAIL  
Départemental

**Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019**

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental s'est réuni le lundi 23 septembre 2019 de 14 h 15 à 17 h 20, sous la présidence de madame la Directrice académique des services de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne.

Etaient présents :

**Représentants de l'administration**

Madame Valérie DEBUCHY

Monsieur Sylvain DEMONT

Monsieur Richard GREEN

Madame Natacha L'YVONNET

Madame TSAKIRIS Pascale

Directrice académique, Présidente

Secrétaire général

Proviseur vie scolaire

Cheffe de division DIPATE

Médecin de prévention des personnels

**Représentants des personnels**

Monsieur Julien SAVI

*Fédération Syndicale Unitaire*

Monsieur Irwin CARTERON

*Fédération Syndicale Unitaire*

Monsieur Damien GUILLEN

*Fédération Syndicale Unitaire*

Madame Emmanuelle OTTAVI

*Fédération Syndicale Unitaire*

Monsieur Thierry GRIGNON

*Fédération Syndicale Unitaire*

Monsieur Emmanuel MARTEAU

*Fédération Syndicale Unitaire*

Madame Solange CALLENNEC

*Fédération Syndicale Unitaire*

Madame Christel FABRI

*Fédération Syndicale Unitaire*

Monsieur Aurélien LOUVET

*Fédération de l'EN UNSA*

Monsieur Romain MAHLER

*Fédération Force Ouvrière*

Professeur – Collège Henri IV à Meaux

Secrétaire CHSCTD

PE – Ecole élémentaire Vincy Manœuvre

La Chapelle la Reine

Professeur – Lycée Gérard de Nerval

à Noisiel

Professeur – Lycée Frédéric Joliot Curie

à Dammarie-les-Lys

PE – Ecole élémentaire Beau Soleil à

Combs-la-Ville

PE – Ecole élémentaire Le Château

à Nangis

PE – Ecole élémentaire Le Château

à Nangis

Professeure – Collège Léonard de Vinci

à Saint-Thibault-des-Vignes

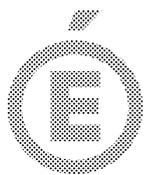
PE – Ecole élémentaire Victor Hugo

à Gretz-Armainvilliers

PE – Ecole maternelle Les Régalles à

Savigny-le-Temple

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente** ouvre la séance à 14 heures 15 et rappelle l'ordre du jour :



2

#### 1 – Validation PV CHSCTD

- séance du 4 février 2019
- séance du 15 avril 2019

#### 2 – Visites CHSCTD

- Rapport de la visite à l'école « Albert Camus » au Mée-sur-Seine
- Collège des « 4 Arpents » à Lagny-sur-Marne
- Programme 2019-2020

#### 3 – Bilans

- De la médecine de prévention
- Des accidents de service du 1<sup>er</sup> degré
- De la mission ressources humaines
- De la référente « pôle handicap » pour les personnels
- Installation des registres d'hygiène et de sécurité dans les établissements

#### 4 – Questions diverses

- Les DGI signalés dans les lycées de Bussy-Saint-Georges et de Meaux

**Madame la Présidente** invite les organisations représentatives à procéder à la lecture de leur déclaration liminaire. Elle précise qu'elle ne pourra présider la séance que jusqu'à 15h15.

Successivement, la FSU et la FNEC-FP FO font lecture de leur déclaration liminaire (Annexes 1 et 2).

**Madame la Présidente** souhaite rassurer les membres du CHSCTD sur la question des conditions de travail des personnels qu'elle considère comme l'une de ses priorités au même titre que celles des élèves. Pour prétendre faire progresser chaque élève, il faut accompagner les enseignants sur toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. L'évolution des pratiques, l'accompagnement et la formation doivent être mis en place avant que les difficultés deviennent de véritables situations de souffrance au travail, dont l'état de fait est constaté.

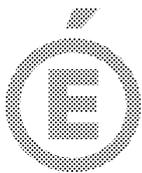
Sur l'évolution de la tenue des instances, **Madame la Présidente** pense avoir montré une volonté de dialogue social et de transparence.

Concernant les élèves en situation de handicap et l'effet collatéral que cela peut engendrer en termes de souffrance pour les personnels qui en ont la charge (AESH et enseignants), **Madame la Présidente** rappelle que la loi de 2005 a été votée à l'unanimité par la représentation nationale. Elle rappelle que la démarche partenariale entre la DSDEN et la MDPH a permis de réduire considérablement les délais d'instruction et offre la possibilité que certains dossiers soient instruits prioritairement. Sur le département, 17 à 20% des notifications sont individualisées, l'accompagnement nécessaire étant supérieur ou égal à 24 heures. Pour tous les autres enfants, la MDPH notifie le besoin d'accompagnement sans mentionner le volume horaire.

Les AESH ont signé un contrat d'un an dont la durée sera portée à 3 ans par avenant dans les prochaines semaines. Elle rappelle que les AESH sont partie prenante de la communauté éducative et ont pour mission de compenser le handicap des élèves qu'ils accompagnent.

Sur la question des directeurs d'école, **Madame la Présidente** dit être en alerte. Elle va à leur rencontre pour prendre connaissance des difficultés particulières de cette mission et de la responsabilité qu'ils ont acceptée avec le statut qui est le leur pour le moment : un pair parmi ses pairs. Au-delà des charges qui s'accumulent (administratives, logistiques, la

gestion des parents, etc...), ils aimeraient pouvoir consacrer du temps au pilotage pédagogique, à l'accompagnement de leur équipe, etc... **Madame la Présidente** est consciente du poids qui pèse sur les épaules des directeurs.



3

## **1 – Calendrier prévisionnel des visites du CHSCTD**

Après concertation, le calendrier suivant est arrêté :

8 octobre 2019 à partir de 14h	Pré-visite du collège Colonel « Arnaud Beltrame » de Vulaines-sur-Seine
14 octobre 2019 à partir de 9h	Visite du collège Colonel « Arnaud Beltrame » de Vulaines-sur-Seine
4 novembre 2019 à partir de 9h	GT de rédaction
20 janvier 2020 à partir de 14h	Pré-visite de la Cité scolaire de Coulommiers
27 janvier 2020 à partir de 9h	Visite de la Cité scolaire de Coulommiers
24 février 2020 à partir de 9h	GT de rédaction
20 mai 2020 à partir de 14h	Pré-visite du RPI de Germigny-sous-Coulomb
8 juin 2020 à partir de 9h	Visite n°1 du RPI de Germigny-sous-Coulomb
12 juin 2020 à partir de 9h	Visite n° 2 du RPI de Germigny-sous-Coulomb
15 juin 2020 à partir de 9h	GT de rédaction

Madame la directrice académique devant quitter la séance, la présidence est reprise par Monsieur Demont, secrétaire général.

## **2 – Validation PV CHSCTD**

### ➤ **Séance du 4 février 2019**

**Monsieur le Président** demande si le procès-verbal du 4 février 2019 appelle des observations particulières.

Sans aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### ➤ **Séance du 15 avril 2019**

**Monsieur le Président** demande si le procès-verbal du 15 avril 2019 appelle des observations particulières.

Sans aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2 – Rapport de visite**

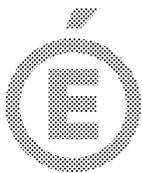
### ➤ **École « Albert Camus » du Mée-sur-Seine**

À la page 4 du document, le nom des représentants de la collectivité n'est pas mentionné. Il faut donc compléter les informations manquantes.

Sans aucune autre remarque, le rapport est approuvé à l'unanimité.

➤ **Collège « Les 4 Arpents » de Lagny-sur-Marne**

L'approbation du rapport de la visite est reportée à la prochaine séance.



4

**3 – Bilans**

**Monsieur le Président** procède à la présentation commentée d'un diaporama.

➤ **De la médecine de prévention**

Pour la Seine-et-Marne, en 2017/2018, il y avait deux médecins de prévention correspondant à 1.4 ETP. Dans l'académie, il y avait 5 médecins de prévention soit 4.1 ETP pour 79000 agents.

En 2018/2019, il n'y avait plus que trois médecins de prévention soit 2.6 ETP. Il y a eu deux départs en retraite et une mutation.

L'académie accueille cette année deux médecins de prévention qui travaillaient dans l'académie de Versailles : un qui travaille à temps complet sur le 93, un médecin qui travaille à 40% sur le 94 et 40% sur le 77 ce qui fait 1.2 ETP pour le 77, 1.7 ETP pour le 94 et 1.8 pour le 93.

En 2017/2018, il y a eu 444 consultations d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 544 consultations d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.

Les motifs de consultations sont principalement des demandes d'aménagement/allègement, les problèmes de santé au travail avec l'accompagnement sur la saisine du comité médical, des postes adaptés et les reprises d'activité.

Les dossiers en attente en fin d'année scolaire seront traités à la rentrée suivante.

L'action principale du médecin de prévention est le maintien dans l'emploi avec les aménagements de poste de travail au titre du handicap, les aménagements d'emploi du temps, de fonctions, les allègements horaires.

**Aurélien Louvet** aimerait savoir s'il existe une enveloppe budgétaire qui limite le nombre d'entrées en poste adapté.

**Pascal Tsakiris** répond que l'enveloppe est académique et s'élève à 59 possibilités pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

➤ **Des accidents de service 1<sup>er</sup> degré pour l'année civile 2018**

**Natacha L'Yvonnet** annonce 237 accidents de services déclarés en 2018 contre 212 en 2017. Sur les 237 accidents, 187 sont des accidents de service dont 29 agressions, auxquels s'ajoutent 50 accidents de trajet.

Nous comptabilisons 74 accidents de service sans arrêt, 23 avec un arrêt de un à trois jours et 90 avec un arrêt de 4 jours et plus.

Concernant les accidents de trajet, il y en a eu 13 sans arrêt de travail, 14 avec un arrêt de un à trois jours et 23 avec un arrêt de 4 jours et plus.

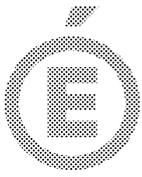
Pour la catégorie des accidents de service :

- 28 agressions
- 35 accidents de voiture
- 10 heurts
- 5 manutentions
- 4 chutes d'objet
- 64 chutes de personne
- 1 activité sportive
- 90 autres dont glissade.

➤ **Des affaires médicales**

Il y a eu 405 saisines pour 256 demandeurs.

Il y a eu 134 saisines pour CLM dont 88 avis favorables, 33 avis défavorables et 13 décisions en attente.



5

Sur le congé de longue durée, il y a eu 75 saisines dont 65 avis favorables, 6 avis défavorable et 4 décisions en attente.

Il y a eu 25 saisines sur la réintégration à temps complet dont 23 avis favorables et 2 décisions en attente et 46 saisines pour une reprise à temps partiel thérapeutique avec 38 avis favorables et 8 décisions en attente,

Sur la prolongation du temps partiel thérapeutique 64 saisines avec 59 avis favorables, 1 avis défavorable et 4 décisions en attente.

Sur l'inaptitude il y a eu 8 saisines avec 6 avis favorables et 2 avis défavorables.

Sur le reclassement il y a eu 27 saisines dont 17 avis favorables, 4 avis défavorables et 6 décisions en attente.

Pour la disponibilité d'office il y a eu 15 saisines dont 10 avis favorables, 5 décisions en attente.

Sur les appels de décision du comité médical, il y a eu 11 saisines dont 1 avis favorable, 7 avis défavorables et 3 décisions en attente.

**Romain Mahler** aimerait connaître les suites qui ont été données aux accidents de service dus à des agressions.

**Natacha L'Yvonnet** répond que la plupart des agressions sont à l'initiative des élèves mais de façon non intentionnelle.

**Romain Mahler** souligne que le métier d'enseignant est de plus en plus exposé. Il y a une recrudescence des agressions et se questionne sur les suites qui ont été données par l'administration pour les collègues qui ont sollicité la protection fonctionnelle.

Selon **Romain Mahler**, la protection fonctionnelle est assez méconnue des enseignants. Il souhaite donc soumettre au vote l'avis suivant :

*« Constatant un nombre important d'agressions d'agents de l'éducation nationale depuis 2 ans, le CHSCT départemental se prononce pour un renforcement général de la protection des agents. Dans les cas où l'intégrité physique et morale de la personne concernée est mise en péril, l'application de l'article 11 de la loi 83-134 du 13 juillet 1983 est une nécessité. Ainsi l'administration doit encourager l'agent victime à demander la protection fonctionnelle auprès du recteur dès qu'une agression se produit. Une note de service doit à cet effet être rédigée et diffusée dans tous les services de l'éducation nationale dans les meilleurs délais. »*

**Monsieur le Président** affirme qu'à chaque fois que l'administration est saisie d'une situation, l'agent est informé de ses droits. Dès lors, il y a un accompagnement de proximité qui est mis en place par les services.

**Romain Mahler** souhaite que cette information soit diffusée directement aux agents par un affichage dans la salle des maîtres. Il s'agit d'un geste fort pour montrer que l'administration protège ses personnels en cas d'agression.

**Aurélien Louvet** confirme la nécessité de diffuser une information préalable de prévention en début d'année scolaire.

**Monsieur le Président** prend note de la demande et informe qu'il sollicitera le service juridique pour une éventuelle communication.

**Monsieur le Président** propose de soumettre cet avis au vote :

**Pour : 7**

**Contre : 0**

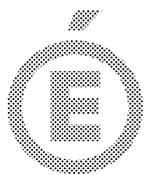
**Abstention : 0**

L'avis est approuvé à l'unanimité.

#### ➤ **De la mission ressources humaines**

La mission ressources humaines est composée d'une inspectrice de l'Education nationale auprès de la DASEN, d'une conseillère mobilité carrière chargée de mission et d'une assistante.

La MRH peut être saisie à partir d'une adresse électronique ou par un appel téléphonique ou par écrit.



6

**Monsieur le Président** indique que la principale mission est d'assurer un suivi personnalisé des personnels du 1<sup>er</sup> degré.

**Laëtitia François** précise, en sa qualité de conseillère mobilité carrière, qu'elle mène des entretiens individuels, soit à la demande des collègues, soit lorsqu'une mobilité est « subie ».

Il est à noter que 86 enseignants sont suivis pour une situation considérée comme particulière.

Il y a eu 87 préconisations médicales appliquées pour adaptation du poste de travail.

Le nombre d'enseignants bénéficiant d'un Protocole d'Accompagnement Renforcé est de 46.

25 enseignants sont en PACD en 2018/2019.

Le bilan de compétences reste quelque chose de résiduel.

À ce jour, il y a 77 enseignants en procédure de reclassement ; ils sont affectés en surnombre sur fonctions administratives. Elle rappelle que l'activité est rythmée par la tenue d'instances médicales départementales. L'absence ou le non fonctionnement du comité médical durant quelques mois a freiné la restitution chiffrée.

La GRH de proximité est un dispositif qui a vocation à être décliné à court terme sur tout le territoire seine-et-marnais.

**Thierry Grignon** signale qu'il devait y avoir une évolution législative sur l'indemnité de départ volontaire qui, apparemment, n'a pas eu lieu. Il souhaite savoir dans quel délai les collègues qui demandent cette indemnité de départ volontaire peuvent en connaître le montant.

**Monsieur le Président** répond que le délai d'attente entre la réception de la demande peut être estimé à 3 mois.

#### ➤ De la référente « pôle handicap » pour les personnels

On observe une progression entre 2015/2016 et 2016/2017 qui doit très certainement être corrélée avec l'évolution réglementaire et la circulaire de mai 2017. La progression est quand même légèrement réduite par rapport à ce qu'on connaît entre ces deux périodes.

#### ➤ Installation des registres d'hygiène et de sécurité dans les établissements

**Monsieur le Président** indique que la restitution faite est issue des remontées de terrain.

**Romain Mahler** considère que les assistants de prévention et les IEN, qui sont responsables de la gestion des registres, doivent savoir où sont placés ces documents. L'administration n'a donc pas à attendre le retour des écoles.

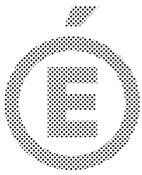
**Monsieur le Président** précise que le nombre de structures scolaires est important et que l'administration n'a pas des données consolidées en permanence.

**Romain Mahler** pense qu'il est possible d'obtenir les données en interrogeant les 26 circonscriptions qui ont chacune un assistant de prévention.

**Aurélien Louvet** estime que le problème tient de la non-réponse des écoles. Dans la mesure où les chiffres sont très bons, il faudrait demander aux écoles que ces registres soient accessibles à tout usager des locaux.

Sur les DTA, **Julien Savi** est surpris par le chiffre qui est donné, soit 55 % correspondant quasiment à un établissement sur deux.

**Monsieur le Président** annonce qu'un courrier va être envoyé aux collectivités concernées pour mettre les DTA à la disposition des écoles.



7

**Julien Savi** informe que certaines communes comme Meaux ou Chelles refusent de donner le DTA. Lorsque les collègues sollicitent, auprès des communes, l'obtention du DTA, c'est parfois compliqué et il faut passer par le biais du CHSCT pour enfin y accéder.

Les organisations syndicales demandent une suspension de séance avant la mise aux voix du bilan.

Elles s'interrogent sur l'objet du vote demandé à savoir sur la nature des rapports qui sont présentés ou sur la nature de l'action de prévention et de santé de l'institution par rapport à ses salariés.

**La FSU et l'UNSA** proposent de voter pour la restitution fidèle des rapports réalisés par les services et contre le manque de moyens flagrant accordé aux services de prévention.

**Monsieur le Président** propose de soumettre ce bilan au vote :

**Pour : 0**

**Contre : 1**

**Abstention : 6**

#### **4 – Questions diverses**

**Thierry Grignon** souhaite alerter sur la situation de l'école élémentaire « La fontaine » de Cesson qui a fait l'objet de plusieurs saisines l'année dernière suite à des problèmes relationnels au sein de l'équipe. L'absence de réponse de l'administration amène finalement une situation qui n'est pas gérée à dépasser le cadre de l'école et à se retrouver sur la place publique.

**Monsieur le Président** indique que l'administration n'est pas dans l'immédiateté de la réponse. Il y a un protocole de suivi et d'accompagnement des personnels. La réponse arrive peut-être en différé parce qu'elle nécessite une expertise, un regard, une approche.

**Thierry Grignon** souligne que les enseignants sont souvent dans une démarche où ils essaient de gérer la situation en interne afin qu'elle ne dérive pas sur la place publique. À partir du moment où elle arrive sur la place publique, il est extrêmement difficile de trouver des solutions.

**Monsieur le Président** précise qu'en cas de difficultés relationnelles entre les personnels enseignants dans une école, la médiation est d'abord recherchée. Ensuite, l'absence de faute peut conduire l'administration à une mutation dans l'intérêt du service.

**Thierry Grignon** répond qu'on se retrouve parfois avec des écoles qui sont mises à mal, avec de multiples rumeurs devant l'école. C'est compliqué.

La première cause de souffrance au travail dans le 1<sup>er</sup> degré c'est les relations entre collègues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

La Présidente du CHSCTD

Le secrétaire du CHSCTD

Valérie DEBUCHY

Julien SAVI